



# CALENDRIER POUR L'ENTREE EN FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

## PARCOURS PARTIEL PARCOURS PARTIEL PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

### SEPTEMBRE 2026 SITE D'ARZACQ-ARRAZIGUET

Pour la rentrée qui aura lieu en Septembre 2026 comme le prévoient les textes :

	IFAP
<b>Période d'inscription en IFAP</b> ➔ Retrait du dossier sur : <a href="http://formation-continue-64.fr">formation-continue-64.fr</a> ou par mail : <a href="mailto:info@formation-sauveterre.net">info@formation-sauveterre.net</a> <a href="mailto:anais.esturonne@sauveterre.cneap.fr">anais.esturonne@sauveterre.cneap.fr</a>	18 mai 2026 au 19 juin 2026
<b>Envoi des dossiers d'inscription par l'établissement</b> (Hors fermeture pour congés – jours fériés - Ponts)	<i>Sous 10 jours par mail,</i> après votre demande
<b>Clôture des inscriptions</b> - Dossier à envoyer au plus tard le : ( <b>cachet de la poste faisant foi</b> )	19 juin 2026
<b>Période des sélections par les jurys :</b> <i>Dossier et entretien oral ou entretien de positionnement</i> ➔ La convocation sera adressée <b>par mail</b> .  <b>ATTENTION :</b> Pour les candidats adressés par leur employeur (OPCO, cursus par voie d'Apprentissage), et les candidats en poursuite d'études ou inscrits à France Travail, <u>vous ne serez convoqués que lorsque le Conseil Régional aura validé le nombre de places qu'il finance.</u>	Fin Mai 2026 à Juin 2026
<b>Affichage des résultats d'admission à l'IFAP à partir de 14h00 sur le site internet :</b> <a href="http://formation-continue-64.fr">formation-continue-64.fr</a>  NB : Aucune information ne sera transmise par téléphone.	6 juillet 2026
<b>CONFIRMATION DES CANDIDATS</b>	16 juillet 2026
<b>RENTREE EN FORMATION :</b>	Pré-rentrée le 31 Août 2026



# ORGANISATION DE LA FORMATION DEAP

## PARCOURS PARTIEL

### PARCOURS PARTIEL PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

## SEPTEMBRE 2026 SITE D'ARZACQ-ARRAZIGUET

Répartition / Nombre de places		IFAP
<b>Autorisation Conseil Régional N. Aquitaine</b>	<b>Quota</b>	<b>Places</b>
Parcours partiels de formation - <i>En attente de la validation par le Conseil Régional</i>	87,10 %	27
<b>Parcours partiels NON conventionnés par le Conseil Régional</b>	<b>Quota</b>	<b>Places</b>
Par voie d'apprentissage - <i>En attente de la validation par le Conseil Régional</i>	6,45%	2
Formation continue (OPCO – Employeur) - <i>En attente de la validation par le Conseil Régional</i>	6,45 %	2
Formation post VAE (sous réserve des capacités d'accueil et des modules à suivre)	0,00 %	0
<b>Total du nombre de places</b>		<b>31</b>